

DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Le Maire de la Commune de BOUC BEL AIR

Vu l'arrêté de Monsieur le Maire en date du 9 mai 1984 créant un Comité Communal "Feux de Forêts" à BOUC BEL AIR et fixant la composition de ses membres,

Vu la délibération n°22.04.13 en date du 25 avril 2023 portant création de la Réserve Communale de Sécurité Civile de Bouc Bel Air.

Vu la liste des membres de l'arrêté n°2023-83 en date du 22 novembre 2023,

Vu le courriel de la « Réserve Communale de Sécurité Civile » en date du 06 juin 2024, nous informant de l'adhésion d'un nouveau membre, Madame Marie-Louise ZORO.

OBJET :
RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE

ARRETE

Article Premier :

La composition du Comité Communal « Feux de Forêts », arrêtée le 22 novembre 2023, est modifiée comme suit :

Madame Marie-Louise ZORO

29, rue du Capricorne
13320 BOUC BEL AIR

Il n'est rien changé aux autres dispositions de l'arrêté municipal du 22 novembre 2023.

Article deux :

Le présent arrêté sera notifié :

- Au responsable de la « Réserve Communale de Sécurité Civile » de Bouc Bel Air,
- Ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet, d'Aix-en-Provence.

Fait à Bouc Bel Air le, 06 juin 2024


Richard MALLIÉ

